

A retourner à partir du
15 septembre 2017

(jusqu'à épuisement
des stocks)

1 seul dossier par enfant



Dossier de demande d'une aide à la pratique sportive 2017 / 2018

Cochez la ou les aides demandées (vérifiez que vous répondez bien aux conditions **page 2**)

Aide DDCSPP Aide GIP Aide Ville de Tarbes

JEUNE CONCERNÉ	<input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> AEEH
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél (obligatoire) :	Quotient Familial :
eMail (obligatoire) :	
Date de naissance : / /	

ASSOCIATION SPORTIVE CONCERNEE	
Nom de l'association sportive:.....	
Adresse du siège social :	
Code postal :	Ville :
@mail :	
Nom, Prénom du Président du club :	
Affilié à la fédération française de :	
Numéro d'affiliation à l'ANCV :	
<i>(seuls les clubs conventionnés ANCV peuvent faire bénéficier leurs membres des coupons sports).</i>	

SPORT CONCERNE
Discipline sportive choisie :
Montant de l'adhésion annuelle (cotisation + licence) (1) : €
(1) : hors cours lorsque ceux-ci sont directement versés au professeur et hors équipement sportif
Obligatoire : Numéro de licence (saison 2017-2018) :
Sans le numéro et la photocopie de la licence, les aides ne seront pas délivrées

Partie réservée à l'administration

Aide accordée
..... €
Le : / /

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU PRESIDENT DE CLUB

Je soussigné

président du club

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.
- m'engage à faire bénéficier le jeune concerné du montant de l'aide financière qui sera accordée en déduction de l'adhésion de la saison 2017-2018.

Date : / /

Signature du président :

Cachet du club :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- 1° photocopie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire délivrée fin août par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'allocation éducation enfant handicapé
- 2° photocopie du justificatif du Quotient Familial avec les dates de naissance des enfants
- 3° une enveloppe timbrée à l'adresse du jeune demandeur (1 seule par famille)
- 4° une **photocopie de la licence 2017-2018** ou de **l'attestation de licence délivrée par la fédération**

Rappel des conditions pour demander au moins une aide

Aide DDCSPP (*demande à faire avant le 15 novembre 2017*)

résider dans le département, être âgé de 9 à 18 ans, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH et avoir un QF inférieur à 950 (aide Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative)

Aide GIP : résider à Aureilhan, Tarbes ou Lourdes, être âgé de 6 à 17 ans et avoir un QF inférieur à 700

Aide Ville de Tarbes : résider à Tarbes, être âgé de 6 à 17 ans, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH ou avoir des ressources inférieures à 15 000€

Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces justificatives dans UNE des structures suivantes, en fonction de l'adresse du demandeur :

➤ **Communes du 65 : hors TARBES**

A la DDCSPP (Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative, Cité administrative Reffye, à Tarbes)

➤ **Tarbes : tous les quartiers sauf Nord et Ouest (Solazur et Debussy)**

A la Mairie de Tarbes (Service des Sports, rue Georges Clémenceau, bâtiment Pyrène, à Tarbes)

➤ **Tarbes : quartiers Nord et Ouest (Solazur et Debussy)**

Au GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes (30 avenue Saint Exupéry, à Tarbes)